

MiFID II – Gouvernance des produits / Marché cible identifié (investisseurs professionnels et contreparties éligibles uniquement) – Pour les besoins exclusifs du processus d'approbation du produit du producteur (tel que défini par la directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, telle que modifiée ("**MiFID II**")), l'évaluation du marché cible des Titres (tels que définis ci-après), en prenant en compte les cinq (5) catégories auxquelles il est fait référence au point 19 des recommandations sur les exigences de gouvernance des produits publiées par l'Autorité européenne des marchés financiers (l'"**AEMF**") le 3 août 2023, a mené à la conclusion que (i) le marché cible pour les Titres est composé de contreparties éligibles et clients professionnels uniquement, chacun tel que défini par MiFID II et (ii) tous les canaux de distribution des Titres à des contreparties éligibles ou à des clients professionnels sont appropriés. Toute personne offrant, vendant ou recommandant ultérieurement les Titres (un "**distributeur**") doit prendre en considération le marché cible du producteur. Cependant, un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Titres (en retenant ou en affinant l'évaluation du marché cible du producteur) et de déterminer les canaux de distribution appropriés.

Conditions Financières en date du 26 mars 2024



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Programme d'émission de Titres

(Euro Medium Term Note Programme)

de 1.000.000.000 d'euros

LEI (identifiant d'entité juridique) : 969500V08Y2PG8JTLG42

**Emprunt obligataire d'un montant de 5.000.000 d'euros portant intérêt au taux de l'EURIBOR 3 mois
augmenté de 0,46% et venant à échéance le 28 mars 2028
(les "Titres")**

Souche n°27
Tranche n°1

Prix d'émission : 100 %

TP ICAP (Europe)

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des modalités (les "**Modalités**") incluses dans le chapitre "Modalités des Titres" du document d'information en date du 8 septembre 2023 tel que complété et/ou modifié par le(s) modification(s) du document d'information en date du 17 janvier 2024 relatif au programme d'émission de Titres (*Euro Medium Term Notes*) de 1.000.000.000 d'euros de l'Emetteur (ensemble, le "**Document d'Information**").

Le présent document constitue les conditions financières (les "**Conditions Financières**") relatives à l'émission des titres décrits ci-après (les "**Titres**") et devant être lues conjointement avec le Document d'Information. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Financières et du Document d'Information. Le Document d'Information et les présentes Conditions Financières sont (a) publié(s) sur le site internet de l'Emetteur (<https://seine-et-marne.fr/fr/notation-financiere>) et (b) disponible(s) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au siège de l'Emetteur.

1.	Emetteur :	Département de Seine-et-Marne.
2.	(i) Souche n°:	27
	(ii) Tranche n°:	1
3.	Devise Prévue :	Euro (€)
4.	Montant Nominal Total :	5.000.000 €
	(i) Souche :	5.000.000 €
	(ii) Tranche :	5.000.000 €
5.	Prix d'émission :	100 % du Montant Nominal Total de la Tranche
6.	Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :	100.000 €
7.	(i) Date d'Emission :	28 mars 2024
	(ii) Date de Début de Période d'Intérêts :	Date d'Emission
8.	Date d'Echéance :	28 mars 2028
9.	Base d'Intérêt :	EURIBOR 3 mois + 0,46 % Taux Variable
10.	Base de Remboursement/Paiement :	A moins qu'ils n'aient déjà été remboursés ou rachetés et annulés, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100 % de leur Valeur Nominale Indiquée.
11.	Changement de Base d'Intérêt :	Sans objet
12.	Option de remboursement :	Sans objet
13.	Date des autorisations d'émission des Titres :	Délibération du Conseil départemental de l'Emetteur n°CD-2023/12/21-7/03 en date du 21 décembre 2023 relative au budget primitif 2024 – domaine finances/dette et opérations financières ; Décision du Président du Conseil départemental de l'Emetteur n°2024/10/DGS/Direction des finances en date du 15 mars 2024

DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER (LE CAS ECHEANT)

14.	Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe :	Sans objet
15.	Dispositions relatives aux Titres à Taux Variable :	Applicable
	(i) Période(s) d'Intérêts :	Trimestrielle
	(ii) Dates de Paiement du Coupon :	28 mars, 28 juin, 28 septembre et 28 décembre de chaque année jusqu'à la Date d'Echéance (inclusive)
	(iii) Première Date de Paiement du Coupon :	28 juin 2024
	(iv) Date de Période d'Intérêts Courus :	Date de Paiement du Coupon
	(v) Convention de Jour Ouvré :	Convention de Jour Ouvré "Suivant Modifié"
	(vi) Centre(s) d'Affaires (Article 5(a)) :	T2
	(vii) Méthode de détermination du (des) Taux d'Intérêt :	Détermination du Taux sur Page Ecran

(viii)	Partie responsable du calcul du (des) Taux d'Intérêt et du (des) Montant(s) de Coupon (si ce n'est pas l'Agent de Calcul) :	Sans objet
(ix)	Détermination FBF :	Sans objet
(x)	Détermination du Taux sur Page Ecran :	Applicable
	- Indice de Référence :	EURIBOR
	- Taux de Référence :	EURIBOR 3 mois
	- Heure de Référence :	11 heures (heure de Paris)
	- Date(s) de Détermination du Coupon :	2 Jours Ouvrés TARGET avant chaque Date de Paiement du Coupon
	- Source Principale pour le Taux Variable :	Page Ecran
	- Page Ecran :	Page EUR003M sur Bloomberg
	- Place Financière de Référence :	Zone Euro
	- Montant donné :	Sans objet
	- Date de Valeur :	Sans objet
	- Durée Prévue :	Sans objet
(xi)	Marge(s) :	+0,46 % par an
(xii)	Coefficient Multiplicateur :	Sans objet
(xii)	Taux d'Intérêt Minimum :	0 % par an
(xiii)	Taux d'Intérêt Maximum :	Sans objet
(xiv)	Méthode de Décompte des Jours :	Exact/360
(xv)	Dispositions de <i>fallback</i> , règles d'arrondis, dénominateur ou autres modalités relatives à la méthode de calcul des intérêts des Titres à Taux Variable, si différentes de celles indiquées dans les Modalités :	Sans objet
16.	Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe/Taux Variable :	Sans objet
17.	Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :	Sans objet
DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT		
18.	Option de remboursement au gré de l'Emetteur :	Sans objet
19.	Option de remboursement au gré des Titulaires :	Sans objet
20.	Montant de Remboursement Final de chaque Titre :	100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €
21.	Montant de Versement Echelonné :	Sans objet

- 22. Montant de Remboursement Anticipé :**
- Montant(s) de Remboursement Anticipé de chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 6(f) ou en cas d'exigibilité anticipée (Article 9) ou autre remboursement anticipé et/ou méthode de calcul de ce montant, si exigé ou différent de ce qui est prévu dans les Modalités :
- 100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €
- Remboursement pour des raisons fiscales :
- (i) Majoration du montant de Remboursement Anticipé des intérêts courus jusqu'à la date de remboursement prévue (Article 6(f)) : Non
 - (ii) Remboursement à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Article 6(f)(ii)) : Non
- 23. Rachat (Article 6(g)) :** Conformément aux Modalités

DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

- 24. Forme des Titres :** Titres Dématérialisés
- (i) Forme des Titres Dématérialisés : Au porteur
 - (ii) Etablissement Mandataire : Sans objet
 - (iii) Certificat Global Temporaire : Sans objet
- 25. Place(s) Financière(s) ou autres dispositions particulières relatives aux dates de paiement pour les besoins de l'Article 7(g) :** Sans objet
- 26. Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) :** Sans objet
- 27. Masse (Article 11) :**
- Les nom et coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :
- TP ICAP (Europe), 42 rue de Washington, 75008 Paris.
- Le Représentant de la Masse ne percevra pas de rémunération au titre de ses fonctions.
- 28. Autres conditions financières :** Sans objet

OBJET DES CONDITIONS FINANCIERES

Les Conditions Financières constituent les conditions financières requises pour l'émission des Titres qui y sont décrits dans le cadre du programme d'émission de Titres (*Euro Medium Term Note Programme*) de 1.000.000.000 d'euros du Département de Seine-et-Marne.

RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Financières.

Signé pour le compte du Département de Seine-et-Marne :

Par : Vincent Claudon, Directeur des finances
Dûment habilité

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

PARTIE B – AUTRES INFORMATIONS

1. FACTEURS DE RISQUES SPECIFIQUES AUX TITRES

Sans objet

2. COTATION ET ADMISSION A LA NEGOCIATION :

(i) Admission aux négociations : Sans objet

(ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : Sans objet

3. NOTATIONS

Notations : Les Titres ne seront pas notés

4. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

A l'exception des commissions payables à l'Agent Placeur conformément au chapitre "Souscription et Vente" du Document d'Information, à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'offre des Titres n'y a d'intérêt significatif.

5. INDICES DE REFERENCE

Indices de référence : Les montants payables au titre des Titres seront calculés par référence à l'EURIBOR qui est fourni par l'European Money Markets Institute (EMMI). A la date du 26 mars 2024, l'EURIBOR figure sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence créé et géré par l'AEMF conformément à l'article 36 du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement, tel que modifié (le "**Règlement sur les Indices de Référence**").

6. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

Code ISIN : FR001400OVY6

Code commun : 279090926

Code FISN : CD77/MTN Var 20280328

Code CFI : DTVUFB

Dépositaires :

(a) Euroclear France agissant comme Dépositaire Central : Oui

(b) Dépositaire Commun pour Euroclear Bank et Clearstream Banking, SA : Non

Tout système(s) de compensation autre qu'Euroclear Bank et Clearstream Banking, SA et numéro(s) d'identification correspondant : Sans objet

Livraison : Livraison franco de paiement

Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres (le cas échéant) : Sans objet

Nom et adresse de l'Agent de Calcul désigné pour les Titres (le cas échéant) : Uptevia
89-91 rue Gabriel Péri
92120 Montrouge
France

7. PLACEMENT

Méthode de distribution : Non syndiqué

(i) Si syndiqué, noms des Membres du Syndicat de Placement : Sans objet

(ii) Etablissement(s) chargé(s) des Opérations de Stabilisation (le cas échéant) : Sans objet

(iii) Si non-syndiqué, nom de l'Agent Placeur : TP ICAP (Europe)

(iv) Restrictions de vente - Etats-Unis d'Amérique : Réglementation S *Compliance Category 1*

(iv) Restrictions de vente supplémentaires : Sans objet

